

FENÊTRE SUR DES CHANGEMENTS À SUIVRE...

L'année 2021-2022 a été marquée par des changements politiques, juridiques et sociétaux qui touchent les personnes réfugiées et en demande d'asile. Nous en présentons quatre ici à suivre de près.

LA COUVERTURE RAMQ EST ÉLARGIE À UN PLUS GRAND NOMBRE D'ENFANTS, MAIS...

Absence de prise en charge des enfants

« Les enfants qui ne bénéficient pas de soins de santé [...] sont plus à risque de connaître différents problèmes qui les suivront toute leur vie. » (Observatoire des tout-petits, 2019)

AVANT SEPTEMBRE 2021
L'ADMISSIBILITÉ DES ENFANTS À LA RAMQ ÉTAIT CONDITIONNELLE AU STATUT DE LEURS PARENTS :

- Un enfant né au Québec est éligible à la RAMQ si au moins l'un de ses parents a droit à la RAMQ ou au PFSI
- Certains enfants **citoyens** canadiens n'ont pas de couverture de santé.

DEPUIS SEPTEMBRE 2021
DAVANTAGE D'ENFANTS RÉSIDANT AU QUÉBEC SONT COUVERTS PAR LA RAMQ :

- Tout enfant né au Québec
- Tous les enfants mineurs (ayant moins de 18 ans) dont la famille a l'intention de rester plus de 6 mois sur le territoire québécois
- *Exception* : un enfant couvert par le PFSI n'est pas éligible à la RAMQ

LES FEMMES ENCEINTES SONT TOUJOURS EXCLUES DES NOUVELLES MESURES

« Le suivi de grossesse permet de prévenir plusieurs complications pouvant avoir des répercussions sur la santé de la mère ou du bébé. » (Observatoire des tout-petits, 2019)

Sources :

- <https://tout-petits.org/publications/dossiers/acces-soins-de-sante-migrants/>
- <https://medecinsdumonde.ca/article/les-modalites-c3%As-de-la-mise-en-%C6%92uvre-du-projet-de-loi-83>
- <https://tout-petits.org/actualites/2021/des-milliers-de-tout-petits-dont-les-parents-ont-un-statut-migratoire-precaire-beneficieront-desormais-de-la-ramq/>
- <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-06-18/projet-de-loi-83-et-migrants-a-statut-precaire/les-femmes-enceintes-oubliees.php>

CERDA - 6 juin 2022

1/4

L'ACCUEIL DES RESSORTISSANT.E.S UKRAINIEN.NE.S GÉNÈRE DES MESURES SANS PRÉCÉDENT

24 février 2022 – Invasion militaire de l'Ukraine par la Russie

3 mars 2022 – Annonce des mesures d'urgence de la part du Canada et du Québec pour accueillir les ressortissant.e.s ukrainien.ne.s

- Canada: mise en place d'une autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU) permettant aux Ukrainien.ne.s de rester au moins trois ans sur le territoire canadien et d'obtenir un permis de travail ouvert.
- Québec: facilitation de la réunification des familles ukrainiennes. Traitement accéléré des demandes de ressortissant.e.s ukrainien.ne.s.

24 mars 2022 – le Québec précise ses mesures d'urgence sans précédent

- Mise en place de kiosques d'accueil à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et les organismes partenaires.
- Création d'une ligne téléphonique réservée aux ressortissant.e.s ukrainien.ne.s pour les informer et les guider dans leurs démarches d'intégration.
- Accès à plusieurs services gouvernementaux (aide financière de derniers recours, couverture RAMQ complète, y compris un bilan de santé par les équipes de santé pour les réfugiés, accès à l'éducation et au crédit d'impôt pour les frais de garde).
- Offre de services supplémentaires pour faciliter l'intégration. (hébergement temporaire, aide à la recherche de logement, à l'emploi et accès aux cours de français).

30 mars 2022 – Arrivée des premières familles ressortissantes ukrainiennes au Québec

29 mai 2022 - Accueil à Montréal du premier vol nolisé fédéral pour les Ukrainien.ne.s

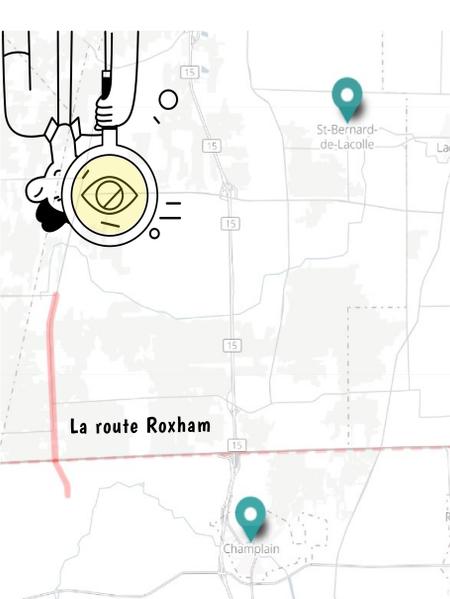
Sources :

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2022, 14 mars). *Le Canada accueillera les personnes fuyant la guerre en Ukraine*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2022/03/le-canada-accueillera-les-personnes-fuyant-la-guerre-en-ukraine.html>
- Cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2022, 3 mars). *Situation en Ukraine - Québec annonce des mesures pour faciliter l'arrivée et l'accueil des Ukrainiennes et des Ukrainiens*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/situation-en-ukraine-quebec-annonce-des-mesures-pour-faciliter-larrivee-et-laccueil-des-ukrainiennes-et-des-ukrainiens-38354>
- Porter, I. (2022, 30 mars). Les premières familles d'Ukrainiens arrivent au Québec. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/692964/immigration-de-premieres-familles-d-ukrainiens-arrivent-au-quebec>

CERDA - 6 juin 2022

2/4

LA ROUTE ROXHAM : UNE POLÉMIQUE QUI FAIT SON CHEMIN, ET POUTANT...



Une entente au cœur du chemin

Décembre 2004 : **adoption de l'Entente des tiers pays sûrs** : les personnes sont tenues de présenter leur demande d'asile dans le premier pays sûr où elles arrivent. L'entente ne concerne que les postes d'entrée « officiels ».

Janvier 2017 : élection de Donald Trump et **augmentation des passages** vers le Canada, par une route non-officielle : le chemin Roxham.

Juillet 2020 - décembre 2021 : **invalidation par la Cour fédérale du acte de l'Entente des tiers pays sûrs**. Cette invalidation n'a à ce jour pas pris effet. Les États-Unis conservent donc juridiquement leur statut de pays sûr.

Novembre 2021 : réouverture post-Covid des frontières et du chemin Roxham. **Reprise des arrivées** de personnes craignant pour leur sûreté.

Des passages irréguliers, mais pas illégaux !

Franchir la frontière de manière irrégulière pour un motif de demande d'asile **ne peut être passible de sanction** (Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. 2001, c. 27).

Le processus administratif de traitement de la demande d'asile est **identique** à tout poste officiel (bureau de poste frontalier tenu par la GRC).

Plusieurs exceptions méconnues autorisent l'entrée (p. ex. : être un.e mineur.e, isolé.e ou avoir un membre de la famille de citoyenneté canadienne)



Le coût du chemin ?

Pour les quatre premiers mois de 2022, le PRAIDA estime que la moitié des personnes en demande d'asile entrées par le chemin Roxham a fait le choix de s'installer **dans une autre province que le Québec**.

La majorité des services offerts aux personnes en demande d'asile au Québec est financée par **le gouvernement fédéral**.

CERDA - 6 juin 2022

3/4

LE PL-96 : QUAND LA POLITIQUE LINGUISTIQUE RENFORCE LES BARRIÈRES D'ACCÈS

Le projet de loi n°96 a été adopté **le 24 mai 2022**.

Ce projet de loi stipule que les employé.e.s du secteur public ne peuvent pas communiquer avec les personnes qu'elles desservent **dans une autre langue que le français**, à part pour de rares exceptions.

Pour les personnes réfugiées et en demande d'asile, cette loi entre en vigueur **six mois après leur arrivée au Québec**.

Le projet de loi prévoit comme **exception** : « lorsque la santé, la sécurité publique ou les principes de justice naturelle l'exigent ». Le gouvernement a un an pour définir DÉTAILLER cette exception



Délais pour les cours de francisation

Grand quantité de démarches à compléter à l'arrivée

Ensemble d'autres raisons

Les personnes réfugiées et en demande d'asile maîtrisent rarement le français six mois après leur arrivée

Selon le rapport du collectif PL-96, « **ces dispositions risquent de porter atteinte à la santé et le bien-être d'une portion importante de la population québécoise.** »

EXEMPLES D'APPLICATION DU PL-96

En tant qu'**infirmière**, vous ne pouvez pas expliquer en anglais à un parent qui est au Québec depuis plus de six mois que son nouveau-né a besoin de vaccins.

En tant que **travailleuse sociale**, vous ne pouvez ni parler en espagnol ni avoir recours à un.e interprète avec votre cliente qui est au Québec depuis plus de six mois alors qu'elle vous confie être victime de violence conjugale.

Source :

- Butler P., Cleveland, J., Hanley, J., Bentayeb, N., Papazian-Zohrabian G., Rousseau C. (1er octobre 2021). *La langue de communication entre les individus et l'État au Québec : les atteintes aux droits sociaux, sanitaires et économiques dans le projet de loi 96*. Sommaire. https://sherpa-recherche.com/wp-content/uploads/2021/10/PL96_sommaire_communication-individus-Etat_final-1.pdf

CERDA - 6 juin 2022

4/4